

---

# BUREAU DES ÉTUDIANT·ES

## CHARTE RSE A25



La présente charte a pour objectif d'inscrire la vie associative de la fédération du BDE-UTC dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). La première partie de cette charte explicite les principes fondamentaux que tout signataire, et toute entité qu'il représente, s'engage à respecter. La seconde partie liste les engagements obligatoires lors de la signature de la charte. La troisième partie concerne les engagements complémentaires que chaque association peut prendre.

# **1. PRINCIPES DE LA CHARTE**

Conscient·es de l'urgence climatique actuelle et des enjeux sociaux inhérents au cadre associatif, nous, signataires de la charte RSE partageons les convictions suivantes :

- L'impact social de nos actions doit être pensé et intégré de façon prioritaire à nos décisions.
- Nos actions doivent être en cohérence avec les enjeux environnementaux actuels.
- Nos activités s'inscrivent dans un cadre sûr et inclusif pour toutes et tous, libéré de toute forme d'oppression.

## **POUR DES STRUCTURES ET DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES SOCIALEMENT RESPONSABLES**

En tant que structure associative, nous reconnaissons que nos actions ont des répercussions sur la société et sur la façon dont les étudiant·es se construisent. Cet impact se manifeste notamment dans la nature de nos activités, dans le fonctionnement de notre structure associative et dans ses différents partenariats. Notre structure associative, par les actions qu'elles mènent et les représentations qu'elles véhiculent, est consciente de sa responsabilité auprès des étudiant·es. Nous pensons donc qu'il est indispensable de mettre en œuvre des organisations responsables et permettre l'égalité entre tous les membres.

## **POUR DES STRUCTURES ET DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES ÉCOLOGIQUEMENT SOUHAITABLES**

Du fait de la nécessité croissante de changer nos modes de vies face à l'urgence climatique et environnementale, nous nous engageons à réduire l'impact environnemental de nos activités au maximum. Notre démarche RSE s'inscrit dans une vision systémique de l'écologie, en considérant des paramètres aussi variés que les émissions de gaz à effet de serre, l'érosion de la biodiversité, la raréfaction des matières premières, etc.

## **POUR DES STRUCTURES ET DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES SÛRES ET INCLUSIVES**

Garantir l'inclusivité à l'UTC, c'est garantir l'intégration et l'égalité de toutes et tous dans la participation à la vie étudiante. Nous nous engageons par cette charte à proscrire les violences et discriminations sur la base du genre, de l'orientation sexuelle, de l'ethnie, de la religion, du handicap (liste non-exhaustive), qu'elles soient

physiques, verbales ou psychologiques. Nous, signataires, devons mettre en œuvre, dans l'ensemble de nos activités, des moyens de lutte adaptés contre ces violences, tout en veillant à garantir l'inclusivité de toutes et tous. Le BDE condamne toutes actions discriminantes au sein des associations et les associations discriminantes peuvent être sujettes à des peines.

Afin de respecter ces valeurs RSE, avec le soutien et l'accompagnement du BDE, nous nous engageons à formaliser ces principes dans les actions cochées suivantes. La quantité et la pertinence des cases cochées, la qualité de la réflexion RSE ainsi que la réalité des engagements tenus influencent directement l'attribution des subventions de chaque semestre.<sup>1</sup>

---

1. La signature de la charte sans le suivi d'un des engagements obligatoires ne sera possible que par demande de dérogation justifiée, par exemple si un des points est en conflit direct avec le but (et non le moyen) d'une association.

## **2. ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES À LA SIGNATURE DE LA CHARTE RSE A25**

- Désigner un·e responsable RSE dans la structure afin de développer la démarche RSE de celle-ci et organiser le suivi auprès de la team RSE du BDE<sup>2</sup>.

### **INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT À NOS DÉCISIONS LA PORTÉE SOCIALE DE NOTRE ACTIVITÉ**

- Être en mesure de justifier de la démarche de recherche de partenariat avec des critères en lien avec la présente charte;
- Développer des imaginaires respectueux de toutes et tous et compatibles avec les enjeux socio-environnementaux;
- Avec le bilan financier, le bilan moral doit intégrer un paragraphe détaillant les actions réalisées dans le cadre de la RSE ainsi que les points d'amélioration pour le semestre suivant. L'envoi de ce paragraphe reste obligatoire, même dans le cas où aucune action n'a été réalisée lors du semestre, il contiendra alors seulement les points d'amélioration pour le semestre suivant;

### **METTRE EN ŒUVRE UNE ATMOSPHERE Saine ET INCLUSIVE**

- Entrer en contact avec Stop VSS afin que le bureau ET AU MOINS 50% de l'association valide la formation Stop VSS, en fonction de la disponibilité de Stop VSS. Pour les associations qui ont besoin du Téléphone Stop VSS ou de la Safe Zone, s'assurer qu'un nombre suffisant de membres de l'association soit formé pour tenir les permanences Téléphone Stop VSS/Safe Zone;
- Désigner un ou une responsable chargé·e de l'inclusivité de la structure et de la lutte contre les VSS. Celui ou celle-ci sera chargé·e de mettre en œuvre la Safe Zone;
- En cas de violences sexistes et sexuelles, les personnes victimes et témoins se verront systématiquement assistées. Le ou la responsable inclusivité de l'association devra, selon le souhait de la victime, proposer de se rapprocher des entités compétentes pour la prise en charge de ces violences (Cellule écoute, France victimes 60, etc.);
- Employer l'écriture inclusive pour la communication interne et externe à l'association;
- Proposer des activités accessibles au plus grand nombre : personnes en situation de handicap, étudiant·es étranger·ères, etc;

2. Les postes de responsable RSE et responsable inclusivité peuvent être cumulés entre eux ou avec d'autres rôles. Cependant pour les grandes associations il est fortement conseillé d'avoir une personne dédiée à chaque rôle.

- Se rapprocher d'EPI afin de proposer des places à tarifs réduits pour les bénéficiaires EPI lorsque le tarif est supérieur à 5€;

## PROMOUVOIR DES PRATIQUES COMPATIBLES AVEC LES URGENCES ENVIRONNEMENTALES

- Pendant les évènements et activités organisés, proposer un repas uniquement végétarien. Une option contenant de la viande peut être proposée mais ne doit pas être inclus dans le prix de l'événement. Pour les évènements de 4 jours ou plus, proposer, au plus, un repas non-végétarien par jour. La viande rouge sera proscrite des repas proposés lors des évènements<sup>3</sup>;
- Trier tous les déchets et composter tous les déchets compostables (des posters expliquant les règles de tri et de compost seront affichés sur les poubelles correspondantes);
- Dans le cadre d'un recours à un transport de type avion commercial ou bateau commercial, une étude de cas sera demandée afin d'évaluer les impacts écologiques, budgétaires et organisationnels et sera présentée en demande de subvention<sup>4</sup>.
- Proscrire le recours aux assiettes et aux verres à usage unique, et proscrire l'achat de textiles neufs destinés à un autre usage que celui de l'association et la production superflue de goodies.<sup>5</sup>
- Lors d'achats de matériels, privilégier les démarches sobres, la réutilisation, s'orienter autant que possible vers des alternatives locales, de seconde main, passant par les circuits courts, ou l'économie du prêt.

3. Des exceptions peuvent être faites sur autorisation du/de la responsable RSE du BDE pour certains évènements (notamment quand l'objet de l'événement est la nourriture).

4. Le Conseil d'Administration du BDE se réserve le droit de choisir le transport devant être utilisé.

5. Le BDE s'engage à fournir les assiettes et les verres réutilisables.

### 3. ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES À LA SIGNATURE DE LA CHARTE RSE A25

Les engagements suivants sont des engagements optionnels mais fortement recommandés. Ne pas s'engager pour les prochains points est donc autorisé mais doit être justifié dans la partie commentaire. Cette liste n'étant pas exhaustive, des cases vides ont été prévues afin de permettre aux signataires d'ajouter des engagements qu'ils/qu'elles jugent pertinents.

Engagement (cocher les cases)	Intitulé de l'engagement	Commentaires
	Entrer en contact avec des associations engagées comme Sciences Égales, Pride'Ut, UT-Sign ou Stop VSS afin de faire des collaborations et proposer des activités les plus inclusives possibles.	
	Sensibiliser au sein et en dehors de l'association sur l'impact social et environnemental des activités de l'association (posts ou storys insta, flyers, formations...)	
	Étudier l'impact environnemental de son activité (Analyse de cycle de vie par exemple).	
	Privilégier des alternatives alimentaires locales	
	Penser la seconde vie du matériel/des matériaux. Se mettre en contact avec des entreprises de revalorisation, de recyclage...	
	Entrer en contact avec Bienven'ut afin de faciliter l'inclusion des étudiant·es étranger·es	
	Calculer et repenser son empreinte carbone numérique (trier la boîte mail associative, trier le drive/Cloud, utiliser le moins possible les IA)	
	Utiliser des alternatives open-sources et différentes des solutions numériques proposées par les GAFAM (écosia, picasoft, framasoft, protondrive, dropbox...)	

Le BDE, par le biais de son ou sa Vice-Président·e chargé·e de la RSE et son équipe, s'engage à suivre et accompagner les associations signataires de cette charte dans leur démarche afin de leur permettre de remplir les objectifs et critères de son application. Afin de développer et de mettre en place la stratégie RSE des entités fédérées, l'équipe RSE du BDE s'engage à collaborer et écouter les associations.

La présente charte RSE est signée chaque semestre et n'est valable que jusqu'à la fin officielle de celui-ci. Les signataires doivent donc signer celle-ci à chaque début de semestre. Les organismes ayant bénéficié des subventions du BDE s'engagent à mettre en œuvre et respecter les principes énoncés ci-dessus pendant leurs activités du présent semestre (A25). La signature de cette charte permet, en partie, d'accéder aux subventions octroyées par le BDE-UTC. Ces subventions sont versées afin de vous aider dans vos démarches RSE et dans la création de vos activités du semestre.

En tant que signataires de la charte RSE du bureau des étudiant·es de l'UTC, nous nous engageons à respecter les engagements obligatoires et faire le nécessaire pour remplir au mieux les engagements complémentaires. Dans le cas où cette charte est non signée, si les engagements ne sont pas respectés ou si la démarche RSE est négligée, les subventions ne seront pas versées. Une demande de remboursement des subventions en cas de non-respect de cette charte RSE est également possible. Enfin, nous exprimons notre désir et notre engagement pour développer dans nos structures des pratiques et activités plus vertueuses sur le plan de l'impact social, de l'inclusivité et de l'environnement.

Fait à Compiègne, le \_\_\_\_\_

Pour le Bureau des Étudiants de l'UTC  
Le/la responsable RSE,

Pour l'association  
Le/la président·e